

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2352

18 octobre 2007

SOMMAIRE

Advanced Capital Europe S.A.	112878	Isaur S.A.	112853
Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung	112892	ISOS S.à r.l.	112884
Altair Servizi Informatici S.A.	112896	Issy les Moulineaux S.à r.l.	112869
Athantor Participations S.A.	112856	Kalnīs International S.A.	112883
AXA Assurances Luxembourg	112851	Khan Grand S.à r.l.	112864
AXA Assurances Vie Luxembourg	112851	Koogli S.A.	112890
Bruly	112867	Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A.	112855
Cavelen S.A.	112856	LB Immo Invest LUX S.à r.l.	112854
Cavelen S.A.	112864	Leitz-Service G.m.b.H.	112892
Cellcast Europe S.A.	112888	Levade S.A.	112852
Centrum Development and Investments S.A.	112884	Logicinvest S.A.	112895
Comecin S.à r.l.	112892	LVHF Luxe S.A.	112852
Compagnie des Angès Participations S.A. Luxembourg	112877	Mascherin Lux S.à r.l.	112850
Corbox S.A.	112878	Mika Holding SA	112866
Cortem International S.A.	112852	Netline S.A.	112891
Cosylux S.A.	112853	Nimie S.A.	112850
Data-Immo S.à r.l.	112896	Nimie S.à r.l.	112850
EREF International 2 S.à r.l.	112877	Optifid S.A.	112882
Europa Eagle S.à r.l.	112850	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)	112893
Fantuzzi Finance SA	112857	Pact Finance S.à r.l.	112852
Finiper Europe S.A.	112895	Play & Perform Management S.A.	112888
Finiper International S.A.	112891	Power Trade S.A.	112853
Finvestan	112891	Rambutau Holding S.A.	112868
Fourtune Participations S.A.	112855	Rank Holdings III S.à r.l.	112850
Genpact International	112863	Red Investments S.à r.l.	112893
GIT International S.A.	112882	Régiparc s. à r.l.	112869
Global System Holding S.A.	112857	Régiparc s. à r.l.	112869
Hirschmann Electronics Holding S.A.	112883	Resol S.A.	112854
Hitch International S.A.	112882	Rolaco Hotels S.A.	112854
Hitch International S.A.	112855	Tarleton Real Estate S. à r. l.	112863
ILP III S.C.A., SICAR	112851	Telpro Communications (Luxembourg) S.A.	112883
Immobilière Ettinger S.à r.l.	112851	Verewinkel S.A.	112896
Inex Concept	112850	Xola Management Sàrl	112884

**Nimie S.A., Société Anonyme,
(anc. Nimie S.à r.l.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 32.362.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007111994/1267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03774. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Rank Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 404.969.325,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 128.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007112003/242/13.

(070127735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

**Mascherin Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Inex Concept).**

Siège social: L-3597 Dudelange, 2A, rue Antoine Zinnen.
R.C.S. Luxembourg B 34.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112009/6825/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06802. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Europa Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 617.525,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 110.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
EUROPA EAGLE S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007112050/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06930C. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 127.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007112022/239/13.

(070127666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Immobilière Ettinger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 40.567.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 mai 1992, acte publié au Mémorial C n ° 484 du 24 octobre 1992, modifiée par acte sous seing privé en date du 31 mai 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n ° 278 en date du 14 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour IMMOBILIERE ETTINGER S.à r.l.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007112030/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05827. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

AXA Assurances Vie Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 53.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2007112036/7241/11.

(070127118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

AXA Assurances Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 53.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2007112037/7241/11.

(070127121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Levade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 131.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

P. Frieders
Notaire

Référence de publication: 2007112039/212/12.

(070127123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pact Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.088.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112040/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06968. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Cortem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 114.366.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112041/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06965. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

LVHF Luxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.570.

Extrait des résolutions adoptées en date du 3 septembre 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- Les démissions de Pascale Loewen, Marc Muller et Marion Muller de leur mandat d'administrateurs sont acceptées.
La démission de Jean-Marc Faber de son mandat de commissaire aux comptes est acceptée;

- Frédéric Muller, expert-comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, Tom Faber, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg et Laurent Muller, administrateur de sociétés, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg ont été nommé administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2007;

- La nomination de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., une société de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 95.849, ayant son siège social au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg à la fonction de Commissaire aux comptes de la société a été approuvée jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2007;

- Le siège de la société est fixe au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LVHF LUXE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007113134/717/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05548. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Power Trade S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1944 Luxembourg, 4, rue Franz Liszt.

R.C.S. Luxembourg B 113.602.

—
EXTRAIT

Le mandat de commissaire de la société FIDAL INTERNATIONAL est dénoncé avec effet au 30 septembre 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 août 2007.

Pour Extrait

Signature

Référence de publication: 2007113135/1185/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Cosylux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 80.972,00.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 88.155.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} août 2007

1. Révocation du commissaire:

La société ARTEFACTO SARL a été révoquée de son poste de commissaire de la société.

2. Nomination d'un nouveau commissaire:

A été nommée au poste de commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2013:

- VERICOM S.A., 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, RCS Luxembourg B 51.203.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007113136/1185/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Isaur S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 76.278.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2007

La démission de Madame Laurence Thonon au poste d'administrateur de la société a été acceptée.

A été nommé au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011:

- Monsieur Paul Agnes, né le 25 août 1941 à Ettelbruck, demeurant 7, Grand-Rue à L-1661 Luxembourg.

Pour extrait conforme, mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait a Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007113138/1185/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Rolaco Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.005.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 août 2007

Sixième résolution

Le mandat de Commissaire, ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg, est renouvelé, à partir du 20 juin 2007, pour une nouvelle période d'une année prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

ROLACO HOTELS S.A.

P. Jeanbart / N. G. Homsy

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007113133/45/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05569. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

LB Immo Invest LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 107.783.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 août 2007:

1. d'accepter la démission de Monsieur Hartwig Hasenkamp et de Monsieur Stefan Scholl, comme gérants de la société, a compter du 16 août 2007.

2. Monsieur Matthias Drüppel, né le 29 July 1959 a Bochum (Allemagne) demeurant au 6A Lewacker Strasse, D-44879 Bochum (Allemagne) est nommé comme nouveau gérant de la société, a compter du 16 août 2007.

3. La gérance se compose de:

- Hans-Dieter Martin
- Matthias Drüppel.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour LB IMMO INVEST LUX Sàrl

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007113141/759/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Resol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 110.560.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 3 août 2007 que Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Madame Danièle Martin, démissionnaire.

Luxembourg, le 3 août 2007.
Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2007113142/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06049. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Hitch International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.480.

—
EXTRAIT

Monsieur Paul Agnès a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet au 30 septembre 2006.

Pour extrait conforme, délivre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait a Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour Extrait

Signature

Référence de publication: 2007113140/1185/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 46.193.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 3 août 2007 que Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle a L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Madame Danièle Martin, démissionnaire.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007113143/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01320. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Fortune Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.196.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 4 septembre 2007 que, Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Claude Geiben, démissionnaire.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007113144/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04499. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Athantor Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.195.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 4 septembre 2007 que, Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Claude Geiben, démissionnaire.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007113145/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04502. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Cavelen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 74.388.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 septembre 2007 que:

1. La démission de Monsieur David De Marco en sa qualité d'administrateur est acceptée.
2. Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est nommé administrateur en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

3. Le mandat d'administrateur de la société de Messieurs Alain Lam et Bruno Beernaerts est prolongé, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

4. La démission de la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l. en sa qualité de Commissaire de la société est acceptée.

5. La société BF CONSULTING S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est nommé Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.a.r.l.

Le mandat du nouveau Commissaire de la société prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113156/6312/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Fantuzzi Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 82.011.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale et Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juillet 2007*

Monsieur Fantuzzi Luciano, Monsieur Reggiori Robert et Monsieur Diederich Georges sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Le mandat du reviseur externe DELOITTE S.A. est renouvelé pour la période de un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

FANTUZZI FINANCE S.A.

R. Reggiori / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007113149/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04433. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Global System Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.644.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of July.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1. INVESTINDUSTRIAL L.P., having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8 PX, with registration number 222 in Jersey, represented by its general partner INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8 PX registered in Jersey under number 86036 which is represented by Ms Marie-Claire Haas, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. JURIS LIMITED, having its registered office at 22, Grenville Street, Saint Héliier (Jersey) JE4 8PX, Channel Islands, registered in Jersey under number 24294, here represented by Ms Marie-Claire Haas, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of GLOBAL SYSTEM HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in the municipality of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the corporation is to perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form. These transactions may include the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The corporation may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and

the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans advances or guarantees. The corporation may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever that are directly or indirectly connected with its purposes.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on moveable property that it may deem useful to the accomplishment of its purposes. In all the operations indicated here above, as well in its whole activity, the corporation will remain within the limits established by the law.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided in three thousand one hundred (3,100) shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The Corporation shall be managed by a board of directors composed of two classes of directors (A and B). Class A shall be composed of at least two (2) directors and class B of at least one (1) director.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman. The first Chairman shall be exceptionally appointed by the constitutive general meeting.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication where all the persons taking part in the meeting are able to hear and converse with one another. Participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The Corporation will be bound by the joint signature of one director class A and one director class B or by the sole or joint signature of any person(s) to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held at the registered office or at any place in the town of the registered office specified in the convening notices the last business day of May at 14.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
1. INVESTINDUSTRIAL L.P., prenamed	3,099
2. JURIS LIMITED, prenamed	<u>1</u>
Total:	3,100

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2008.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:

Class A Directors:

a) Mr Michel Thill, companies director, born on June 8th, 1965 in Arlon (B), residing professionally at 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

b) Mr Guilherme M. F. Bezerril, companies director, residing at 1, rue des Primevères, L-8035 Strassen, born on October 10, 1950 in Campinas/SP, Brazil,

Class B Director:

Mr Neil Smith, companies director, residing professionally in London W1W 6AN (UK), 1, Duchess Street, born on June 17, 1956 in Darwen (UK),

4. Has been appointed statutory auditor:

- KPMG AUDIT, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, RCS Luxembourg B number 103.690.

5. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year two thousand and thirteen.

6.- The registered office of the corporation is established in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy.

7. The General Meeting resolves to appoint as chairman of the board Mr Michel Thill.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons represented as stated hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, in her hereabove stated capacity, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- INVESTINDUSTRIAL L.P., ayant son siège social au 22, Grenville Street, Saint Hélier (Jersey) JE4 8PX, numéro d'immatriculation à Jersey 222 représentée par son «general partner» INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, avec siège social au 22, Grenville Street, Saint Hélier (Jersey) JE4 8PX, enregistrée à Jersey sous le numéro 86036 laquelle est représentée par Mademoiselle Marie-Claire Haas, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. JURIS LIMITED, ayant son siège social à 22, Grenville Street, Saint Hélier (Jersey) JE4 8 PX, Channel Islands, enregistrée à Jersey sous le numéro 24294, représentée par Mademoiselle Marie-Claire Haas, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GLOBAL SYSTEM HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise. Ces opérations peuvent inclure l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ces fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement de son objet social.

Dans toutes les opérations mentionnées ci-dessus ainsi que dans toutes ses activités, la société restera toujours dans les limites établies par la loi.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

La Société est administrée par un conseil d'administration, composé de deux catégories d'administrateurs (A et B). La catégorie A devra être composée d'au moins deux (2) administrateurs et la catégorie B d'au moins (1) administrateur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le premier président sera nommé exceptionnellement par l'assemblée générale constitutive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou autres moyens similaires de communication où toutes les personnes prenant part à la réunion sont capables d'entendre et de communiquer entre elles. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagé par la signature conjointe d'un administrateur catégorie A et d'un administrateur catégorie B ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jour ouvrable du mois de mai à 14.00 heures au siège social, ou à tout autre endroit de la commune, spécifié dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

	Actions
1. INVESTINDUSTRIAL L.P., précité	3.099
2. JURIS LIMITED, précitée	<u>1</u>
Total:	3.100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie A:

a) Monsieur Michel Thill, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né à Arlon (B) le 8 juin 1965.

b) Monsieur Guilherme M. F. Bezerril, administrateur de sociétés, demeurant au 1, rue des Primevères, L-8035 Strassen, né le 10 octobre 1950 à Campinas/SP, Brésil.

Administrateur de catégorie B:

Monsieur Roger Neil Smith, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Londres W1W 6AN (RU), 1, Duchess Street, né le 17 juin 1956 à Darwen (RU).

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- KPMG AUDIT, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, RCS Luxembourg B numéro 103.690.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

6. Le siège social est fixé à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy.

7. L'assemblée générale décide de nommer M Michel Thill en qualité de président du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'entête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants représentés comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-C. Haas, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, LAC/2007/21016. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007112427/202/304.

(070128139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Tarleton Real Estate S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.617.

Il se dégage de l'acte constitutif de la société à responsabilité limitée TARLETON REAL ESTATE S. à r.l., n° 1475 du 11 octobre 2006, reçu par-devant M^e Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, agissant en remplacement de M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, que celle-ci a été constituée par la société ST CLEMENT LIMITED, par apport en nature de 100% des actions de la société TARLETON REAL ESTATE S. à r.l.

Il en résulte en conséquence que l'associée unique de la société TARLETON REAL ESTATE S. à r.l., est TARLETON HOLDINGS S. à r.l.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Pour extrait conforme

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007113161/5770/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02470. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Genpact International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.549.

L'an deux mille sept, le sept septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dirk Hamann, juriste, demeurant à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Lequel comparant, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société GENPACT INTERNATIONAL S.à r.l. en date du 26 janvier 2007, documentée par acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des associés de la société GENPACT INTERNATIONAL S.à r.l. du 26 janvier 2007, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg aux Etats-Unis d'Amérique, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 et l'assemblée a changé la dénomination de la société en GENPACT INTERNATIONAL LLC (la Société), a approuvé les nouveaux statuts de la Société, a accepté la démission des gérants et a procédé à la nomination de l'administrateur et du collège des commissaires, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités compétentes au Delaware.

Par les présentes, la comparante fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société au Delaware ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un certificat de domestication et de formation délivré par le secrétaire d'état du Delaware («Secretary of State of the State of Delaware») dont une copie restera annexée aux présentes. En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2007 sont devenues effectives avec effet au 31 janvier 2007 (date d'inscription au Delaware).

Le comparant requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société GENPACT INTERNATIONAL S.à r.l. auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Hamann, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007. Relation: LAC/2007/25718. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007113348/242/34.

(070130089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Cavelen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 74.388.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 9 juin 2006 que:

1. La démission de Madame Elisabeth Bianchi en sa qualité d'administrateur est acceptée avec effet au 2 novembre 2005,

2. Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, de nationalité mauricienne, né le 28 février 1969 à Rose Hill (Iles Maurices), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est nommé administrateur en remplacement de Madame Elisabeth Bianchi.

Le nouvel administrateur reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113157/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Khan Grand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 116.523.

—
AUFLÖSUNG

In the year two thousand and seven, on the eighth day in the month of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

for an extraordinary general meeting of the shareholders of the company KHAN GRAND S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 116.523 (the «Company»):

(i) MCS HOLDING LLC, a company incorporated and existing under the laws of Mongolia, established and having its registered office at 4, Seoul Street, MCS Plaza, MN-Ulaanbaatar-13, registered under number 2628236, No. 35/5007;

here represented by:

Mrs Yijie Wu, employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Ulaanbaatar (Mongolia), on 10 May 2007;

(ii) Mr Odjargal Jambaljamts Khoroght, engineer, born in Bayankhongor, Mongolia, on 1 November 1965, residing at Sukbaatar District, 7th Housing Committee, MN-Ulaanbaatar (Mongolia),

here represented by:

Mrs Yijie Wu, employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Ulaanbaatar (Mongolia), on 10 May 2007.

Said proxies, having been signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The prenamed shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

1. that MCS HOLDING LLC and Mr Odjargal Jambaljamts Khoroght, are the sole existing shareholders of the Company;

2. that the capital of the Company is set at three hundred thousand euro (300,000.- EUR) divided into twelve thousand (12,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each fully paid up and held by MCS HOLDING LLC up to eleven thousand nine hundred ninety-nine (11,999) shares and by Mr Odjargal Jambaljamts Khoroght, up to one (1) share;

3. that both shareholders have agreed, by common consent, to dissolve the Company with immediate effect;
4. that the same both shareholders, acting in their capacity of owner of the shares of the Company and as well in their capacity as liquidators of said Company declare that they have received, in the same proportion as their actual shareholding in the Company, all assets of the Company and that they shall assume in the same proportions all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;
5. that the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
6. that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and
7. that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of KHAN GRAND S.à r.l.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, am achten Tag des Monats Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg),

sind erschienen:

zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) KHAN GRAND S.à r.l., (nachfolgend die «Gesellschaft»), eine Gesellschaft luxemburgischen Rechtes, mit Gesellschaftssitz in 19, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg, welche beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 116.523 eingetragen ist:

(i) MCS HOLDING LLC, eine Gesellschaft, gegründet und bestehend unter den Rechten der Mongolei, mit Gesellschaftssitz in 4, Seoul Street, MCS Plaza, MN-Ulaanbaatar-13, einregistriert unter der Nummer 2628236, Nr. 35/5007;

hier vertreten durch:

Frau Yijie Wu, Angestellte, mit Berufanschrift in Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Ulaanbaatar (Mongolei), am 10. Mai 2007;

(ii) Herr Odjargal Jambaljamts Khoroght, Ingenieur, geboren in Bayankhongor, Mongolei, am 1. November 1965, wohnhaft in Sukbaatar District, 7th Housing Committee, MN-Ulanbaatar (Mongolei),

hier vertreten durch:

Frau Yijie Wu, Angestellte, mit Berufanschrift in Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht, ausgestellt in Ulaanbaatar (Mongolei), am 10. Mai 2007.

Dieselben Vollmachten, werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigte und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die vorgenannten Kompargenten, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersuchten, ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

1.- Dass MCS HOLDING LLC und Herr Odjargal Jambaljamts Khoroght, die beiden alleinigen und jetzigen Gesellschafter der Gesellschaft sind.

2.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft dreihunderttausend Euro (300.000,- EUR) beträgt, eingeteilt in zwölftausend (12.000) voll in bar eingezahlten Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), die gehalten werden von MCS HOLDING LLC bis zu elftausendneuhundertneundneunzig (11'999) Anteilen und von Herrn Odjargal Jambaljamts, bis zu einem (1) Anteil;

3.- Dass beide Gesellschafter, mit gemeinsamem Einverständnis, ausdrücklich beschließen, die Gesellschaft mit Wirkung auf den heutigen Tage aufzulösen.

4.- Dass dieselben beiden Gesellschafter, in ihren Eigenschaften als einzige Inhaber der Anteile der Gesellschaft und ebenso in ihren Eigenschaften als Liquidatoren der vorgenannten Gesellschaft, erklären, im Verhältnis zu ihrer jetzigen Beteiligung in der Gesellschaft, alle Aktiva und Passiva (einschließlich unbekannte oder versteckte Verbindlichkeiten) in demselben Verhältnis der aufgelösten Gesellschaft übernommen zu haben.

5.- Dass die Gesellschaft aufgelöst ist und dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.

6.- Dass den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wurde.

7.- Dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren am Gesellschaftssitz der KHAN GRAND S.à r.l. aufbewahrt werden.

Der unterzeichnende Notar, der englischen Sprache kundig und mächtig, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache, aufge-

setzt ist, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Partei bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den erschienenen Parteien, hat die Vertreterin der erschienenen Parteien mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Y. Wu, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 13. Juni 2007, Relation: EAC/2007/6482. — Erhalten 12 Euro.

Der *Einnehmer* (gezeichnet): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung in Mémorial Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 8. August 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007113363/239/100.

(070130093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Mika Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 84.614.

L'an deux mille sept, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MIKA HOLDING S.A. (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

constituée suivant acte du notaire instrumentant, daté du 18 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 415 du 14 mars 2002.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 84.614.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution de la Société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Kuchly, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Michael Gil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Jasica avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Dissolution anticipée de la Société.

2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

IAM TRUST S.à R.L., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans la section B, sous le numéro 97.032.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Kuchly, M. Gil, C. Jasica, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2007, Relation: EAC/2007/7244. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007113361/239/62.

(070129974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Bruly, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 58.857.

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BRULY, ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 58.857, constituée suivant acte notarié en date du 18 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 388 du 19 juillet 1997. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1097 du 7 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Virginie Michels, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.099.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Delfosse, V. Michels, J.-J. Bernard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2007. Relation: EAC/2007/6234. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007113360/239/73.

(070129976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Rambutau Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.829.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007112173/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06480. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Régiparc s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6973 Rameldange, 10, Am Beiebiérg.
R.C.S. Luxembourg B 16.374.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112904/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Régiparc s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6973 Rameldange, 10, Am Beiebiérg.
R.C.S. Luxembourg B 16.374.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112905/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07070. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Issy les Moulineaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.649.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, a company duly incorporated and validly existing under the law of the Republic of Ireland, having its registered office at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, registered with C.R.O under number 269794,

Here represented by Mr Thomas Held, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the «Company»).

Art. 2. Name. The Company's name is ISSY LES MOULINEAUX S.à r.l.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

The Company may also hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, to acquire and sell real estate properties either in Luxembourg or abroad as well as to perform all

operations relating to real estate properties, including to invest, acquire and take directly or indirectly any participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) divided into 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- The redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;
- The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;
- The redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of any type A manager or the joint signatures of a type A manager and a type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority

vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of May or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on December 1 and ends on November 30, with the exception of the first financial year that shall start today and end on November 30, 2007.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate issued by FORTIS LUXEMBOURG, on September 18, 2007.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Mr John D. Mulholland, born on 13 December 1950 in Newtownards, Co Down, Ireland, residing in residing in 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, and

- Mr Harry Cassidy, born on 5 July 1956 in Newcastle Upon Tyne, United-Kingdom, residing in 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland,

are each appointed as type A manager for an undetermined duration;

2) - Mr Marc Torbick, born on 24 February 1977 in Thionville, France, residing professionally in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand Duchy of Luxembourg;

is appointed as type B manager for an undetermined duration

3) The registered office of the Company shall be established at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, une société de droit de la République d'Irlande, ayant son siège social au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès du C.R.O. sous le numéro 269794.

Ici représentée par M. Thomas Held, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est ISSY LES MOULINEAUX S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut également détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, d'acquérir et de vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que de réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris d'investir, d'acquérir, et de prendre directement ou indirectement des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement, sans toutefois vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- Le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

- Le rachat est décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société;

- Les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance qui est alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque de ses gérants de type A ou par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir à Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensemble constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art.15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art.16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 30 novembre 2007.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommé un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds émis par la BANQUE FORTIS LUXEMBOURG, le 18 septembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) - M. John D. Mulholland, né le 13 décembre 1950 à Newtownards, Co Down, Irlande, résidant à 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande; et

- M. Harry Cassidy, né le 5 juillet 1956 à Newcastle Upon Tyne, Royaume-Uni, résidant à 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande;

sont nommés gérants de Type A pour une période indéterminée;

2) M. Marc Torbick, né le 24 février 1977 à Thionville, France, résidant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg;

est nommé gérant de Type B pour une période indéterminée;

3) Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Held, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007. Relation: LAC/2007/27215. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112417/242/430.

(070128145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Compagnie des Anges Participations S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.308.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 août 2007 que:

- La démission du Commissaire, la société CERTIFICA LUXEMBOURG Sàrl est acceptée.

- Est élu, en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société:

* Monsieur Olivier Dorier, Directeur, demeurant professionnellement 6, Parc d'Activité Syrdall, E-Building, L 5365 Munsbach

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113150/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

EREF International 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.206.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112940/242/11.

(070129178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Advanced Capital Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 90.587.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 septembre 2007 que:

- La société MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.à.r.l, a démissionné de sa fonction de Commissaire.
- La société AUDIT & COMPLIANCE S.à.r.l., représentée en la personne de Monsieur Cyril Lamorlette ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, Registre Commerce de Luxembourg B 115.834, a été élu Commissaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 4 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113151/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Corbox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.951.

In the year two thousand seven, on the twelfth day of June.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CORBOX S.A. (the «Company»), a «société anonyme» which has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on April 18, 1997, published in the Mémorial C number 250 of May 23, 1997, which is registered in the Luxembourg Company Register under section B number 58.951 and which has its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended by several notarial deeds and for the last time by a notarial deed enacted on December 20, 2001, published in the Mémorial C number 653 of August 20, 2001.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Enzo Liotino, company director, with professional address in Luxembourg, Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raul Marques, fondé de pouvoir, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Gilbert Divine, fondé de pouvoir, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

- 1.- To convert the Company's corporate capital from its current currency of Swedish crowns (SEK) into EURO (EUR) at the conversion rate of 1 SEK = 0,110791 EUR, so that the corporate capital of 132,000,000.- SEK will forthwith be set at 14.624.412.- EUR with effect on 1st January 2007.
- 2.- To suppress the designation of the nominal value of the shares.
- 3.- To amend Article 3 of Articles of Incorporation.
- 4.- To suppress the paragraphs concerning the authorised capital.
- 5.- To confer all powers to Board of Directors of the Company to proceed to the inscription therefore required, as well as to have all documents and books of the Company.
- 6.- Restate of Articles of Incorporation in conformity of the new dispositions of the law of 25 August 2006.
- 7.- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from said attendance-list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to cancel the designation of the par value of the existing shares.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to convert the company's corporate capital from its current currency of Swedish crowns (SEK) into euro (EUR) at the conversion rate of 1 SEK = 0,110791 EUR, so that the corporate capital will forthwith be set at fourteen million six hundred and twenty-four thousand four hundred and twelve euro (EUR 14,624,412.-) divided into one hundred and thirty-two thousand (132.000) shares without a par value.

The Board of Directors of the Company is especially empowered to proceed to the inscription therefore required, as well as to have all documents and books of the Company changed from SEK into euro (EUR).

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend the first paragraph of Article three (3) of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect the above conversion into euro (EUR).

The extraordinary general meeting resolves that this first paragraph of Article three (3) of the Company's Articles of Incorporation shall thus forthwith read as follows:

« **Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is set at fourteen million six hundred and twenty-four thousand four hundred and twelve euro (EUR 14.624.412.-) divided into one hundred and thirty-two thousand (132.000) shares without a par value.»

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to suppress all paragraphs concerning the authorised capital of the Company.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend the first paragraph of Article 4 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 4. (first paragraph).** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company»

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 5.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

The board of directors shall choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or email, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all of the directors. Such approval may be expressed in a single or in several separate documents which together shall form the circular resolution.

The Company will be bound either by the joint signature of two (2) directors, one signature being in every case the signature of the delegated of the board, or by the sole signature of the delegated of the board, or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was then closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CORBOX S.A. (la «Société»), une société anonyme, constituée suivant acte notarié en date du 18 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 250 du 23 mai 1997, laquelle Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 58.951, et ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Les statuts de la Société ont été modifiés par divers actes notariés et dernièrement suivant un acte notarié reçu en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 653 du 20 août 2001.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo Liotino, directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Conversion du capital social de la Société de même que la comptabilité de la société de couronnes suédoises (SEK), en euros (EUR) au taux de conversion de 1 SEK = 0,110791 du capital social actuel de 132.000.000,- SEK en 14.624.412,000 avec effet au 1^{er} janvier 2007.

2.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

3.- Modification afférente de l'article trois des statuts.

4.- Suppression des alinéas en rapport avec le capital autorisé prévu à l'article trois des statuts.

5.- Pouvoir à accorder au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

6.- Mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la loi du 25 août 2006.

7.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions existantes de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir le capital social de la Société de sa devise actuelle, étant celle de couronnes suédoises (SEK), en Euros (EUR), au taux de conversion, à savoir 1 SEK = 0,110791 EUR de sorte que le capital social souscrit de la Société soit dorénavant fixé à quatorze millions six cent vingt-quatre mille quatre cent douze euros (EUR 14.624.412,-) divisé en cent trente-deux mille (132.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

A cet effet le conseil d'administration de la Société est spécialement mandaté et autorisé pour procéder à l'inscription qui s'impose et de changer tous les livres et documents de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article TROIS (3) des statuts de la Société afin de refléter le changement de la monnaie d'expression (devise) pour lui donner désormais la teneur suivante :

« **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à quatorze millions six cent vingt-quatre mille quatre cent douze euros (EUR 14.624.412,-) divisé en cent trente-deux mille (132.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer tous les alinéas relatifs au capital autorisé.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit :

« **Art. 4. Premier alinéa.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

« **Art. 5.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé : E. Liotino, R. Marques, G. Divine, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2007. Relation: EAC/2007/6587. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007113388/239/197.

(070129943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Optifid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 105.241.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 septembre 2007 au siège social que:

1. L'Assemblée Générale a ratifié la cooptation du 3 avril 2007 de Monsieur John O.N. Sisk au Conseil d'Administration.
2. L'Assemblée Générale a nommé Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, résidant professionnellement au 12, avenue de la Porte-Neuve a L-2227 Luxembourg en tant que nouvel Administrateur en remplacement de Madame Danièle Martin, démissionnaire. Son mandat viendra a échéance a l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

C. Geiben / N. Schaeffer

Référence de publication: 2007113146/273/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05471. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

GIT International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 85.236.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 31 juillet 2007*

Monsieur Tosoni Bruno, Monsieur Tosoni Luca, Monsieur Tosoni Massimo, Monsieur Tosoni Nicola et Monsieur Donati Regis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Kara Mohammed est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront a échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

GIT INTERNATIONAL S.A.

B. Tosoni / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007113147/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04361. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Hitch International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 113.480.

—
EXTRAIT

Le mandat de commissaire de la société FIDAL INTERNATIONAL est dénoncé avec effet au 30 septembre 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait a Luxembourg, le 24 août 2007.

Pour Extrait

Signature

Référence de publication: 2007113139/1185/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02059. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Hirschmann Electronics Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 98.804.

Par résolution signée en date du 27 mars 2007, les actionnaires ont accepté la démission de Monsieur Klaus Eberhardt, avec adresse au 15, Hirschbergstrasse, D-70839 Gerlingen, Allemagne, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113160/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03919. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Telpro Communications (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 113.242.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 septembre 2007 que:

- Monsieur Benoît Sirot a démissionné de sa fonction d'administrateur en date du 15 mars 2007.

- Monsieur Natale Capula, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été coopté administrateur en date du 11 septembre 2007, en remplacement de Monsieur Benoît Sirot, démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113155/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06266. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Kalnis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 61.873.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 31 août 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007113636/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Xola Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 130.001.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007113607/220/12.

(070129706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

ISOS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.750,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 44.520.

Transfert de parts

Il résulte de la convention de cession de parts signée le 22 Juin 2007 que 37 parts sociales de la société ISOS S.à r.l. ont été transférées de la Société d'investissement C.E.S.I.M. S.A. à Monsieur Luc Alby.

Par conséquent, le capital social de la société est détenu de la manière suivante:

- 563 parts sociales par la Société d'investissement C.E.S.I.M. S.A., une société anonyme, ayant son siège social situé au 57, rue de l'Ecole, L-6166 Ernster,

- 187 parts sociales par Monsieur Luc Alby.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007113510/6344/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07776. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Centrum Development and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 128.408.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of June.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CENTRUM DEVELOPMENT AND INVESTMENTS S.A., a société anonyme which was incorporated by deed of the undersigned notary on 29 May 2007, not yet published in the Mémorial C, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.408, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (hereafter referred to as the «Company»).

The extraordinary general meeting is opened by Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Agnieszka Dziuda, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Cédric Bless, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of eleven million three hundred forty-five thousand seven hundred fifty-two euros (EUR 11,345,752.-), in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to an amount of eleven million three hundred seventy-six thousand seven hundred fifty-two euros (EUR 11,376,752.-), by the creation and the issue of three hundred sixty-five thousand nine hundred ninety-two (365,992) new shares with a par value of thirty-one euro (EUR 31.-) per share and having the same rights attached as the existing shares.

2. To have the three hundred sixty-five thousand nine hundred ninety-two (365,992) new shares subscribed by FLIME INVESTMENTS S.A., a société anonyme incorporated in Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 96.696, with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and to have full payment of the par value of thirty-one euros (EUR 31.-) per share and full payment

of a share premium of EUR 281.183277 per share making an aggregate amount of share premium of one hundred two million nine hundred ten thousand eight hundred thirty euro (EUR 102,910,830.-) made by a contribution in kind of an aggregate amount of one hundred fourteen million two hundred eighty-seven thousand five hundred eighty-two euro (EUR 114,287,582.-).

3. To amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the proposed capital increase.

4. Miscellaneous.

II) The shareholder present or represented, the proxies of the represented shareholder, and the number of its shares held is shown on an attendance list which, signed by the shareholder or their proxy and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of eleven million three hundred forty-five thousand seven hundred fifty-two euros (EUR 11,345,752.-), in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to an amount of eleven million three hundred seventy-six thousand seven hundred fifty-two euros (EUR 11,376,752.-), by the creation and the issue of three hundred sixty-five thousand nine hundred ninety-two (365,992) new shares with a par value of thirty-one euro (EUR 31.-) per share and having the same rights attached as the existing shares.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to accept FLIME INVESTMENTS S.A., prenamed, to the subscription of three hundred sixty-five thousand nine hundred ninety-two (365,992) new shares at their par value of thirty-one euros (EUR 31.-) per share and full payment of a share premium of EUR 281.183277 per share making an aggregate amount of share premium of one hundred two million nine hundred ten thousand eight hundred thirty euro (EUR 102,910,830.-) made by a contribution in kind of an aggregate amount of one hundred fourteen million two hundred eighty-seven thousand five hundred eighty-two euro (EUR 114,287,582.-).

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of FLIME INVESTMENTS S.A., prenamed, by virtue of a proxy dated June 21, 2007 (the «Subscriber»).

The Subscriber declared to subscribe for three hundred sixty-five thousand nine hundred ninety-two (365,992) new shares having each a par value of thirty-one euro (EUR 31.-), and to fully pay up such new shares together with a share premium of EUR 281.183277 per share making an aggregate amount of share premium of one hundred two million nine hundred ten thousand eight hundred thirty euro (EUR 102,910,830.-) and to make payment in full for such new shares and for such share premium by a contribution in kind for an aggregate amount of one hundred fourteen million two hundred fifty-six thousand five hundred eighty-two euros (EUR 114,256,582.-) (the «Contribution») consisting of eight thousand and twelve (8,012) shares representing the 88.7% of issued share capital of RETAIL PROPERTIES FINANCE Sp. z o.o., a limited liability company organized and existing under Polish law, with its registered office in Warsaw, Poland, registered in the register of entrepreneurs of the National Court Register under the number KRS 0000182472.

Proof of the ownership of the Contribution by the Subscriber has been given to the notary.

The Subscriber further stated that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company.

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney-in-fact further stated that a report has been drawn up by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its address at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, and signed by Mr. Pascal Rakovsky on June 20, 2007, wherein the Contribution so contributed is described and valued.

The conclusion of the report reads as follows:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium of the shares to be issued in counterpart.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The Subscriber stated together with the Company that it will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

Thereupon, the general meeting resolved to accept said subscription and payment and to allot the three hundred sixty-five thousand nine hundred ninety-two (365,992) new shares to the Subscriber.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions and resolves that the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. First paragraph.** The issued capital of the Company is set at eleven million three hundred seventy-six thousand seven hundred fifty-two euros (EUR 11,376,752.-), divided into three hundred sixty-six thousand nine hundred ninety-two (366,992) shares. Each issued share has a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) and is fully paid up.»

Expenses

Insofar as the contributions in kind by FLIME INVESTMENTS S.A., prenamed, result in the Company holding at least 65 % of the share capital of RETAIL PROPERTIES FINANCE Sp. z o.o., prenamed, each a company with registered office in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately six thousand eight hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CENTRUM DEVELOPMENT AND INVESTMENTS S.A., société anonyme constituée suivant acte du notaire soussigné du 29 mai 2007, non encore publié au Mémorial C, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 128.408 et ayant son siège social à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (ci-après la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de M. Marc Loesch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Madame Agnieszka Dziuda, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cédric Bless, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de onze millions trois cent quarante-cinq mille sept cent cinquante-deux euros (EUR 11.345.752,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de onze millions trois cent soixante-seize mille sept cent cinquante-deux euros (EUR 11.376.752,-) par la création et l'émission de trois cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-douze (365.992) actions nouvelles ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) par action et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

2. Souscription des trois cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-douze (365.992) actions nouvelles par FLIME INVESTMENTS S.A., a société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro B 96.696 et ayant son siège social à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, et libération intégrale par apport en nature de chacune de ces actions nouvelles de leur valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) par action, ainsi que libération intégrale d'une prime d'émission de EUR 281,183277 par action donnant une prime d'émission totale de cent deux millions neuf cent dix mille huit cent trente euros (EUR 102.910.830,-) par un apport en nature d'un montant total de cent quatorze millions deux cent cinquante-six mille cinq cent quatre-vingt-deux euros (EUR 114.256.582,-).

3. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée.

4. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par l'actionnaire ou son mandataire et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs de l'actionnaire représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de onze millions trois cent quarante-cinq mille sept cent cinquante-deux euros (EUR 11.345.752,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de onze millions trois cent soixante-seize mille sept cent cinquante-deux euros (EUR 11.376.752,-) par la création et l'émission de trois cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-douze (365.992) actions nouvelles ayant une valeur nominale de trente et un euros par action et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'admettre FLIME INVESTMENTS S.A., prénommée, à la souscription de trois cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-douze (365.992) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) par action, ainsi que libération intégrale d'une prime d'émission de EUR 281,183277 par action donnant une prime totale de cent deux millions neuf cent dix mille huit cent trente euros (EUR 102.910.830,-) par un apport en nature d'un montant total de cent quatorze millions deux cent cinquante-six mille cinq cent quatre-vingt-deux euros (EUR 114.256.582,-).

Souscription - Paiement

Ensuite, M. Marc Loesch, précité, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de FLIME INVESTMENTS S.A., prénommée, en vertu d'une procuration en date du 21 juin 2007 (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire trois cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-douze (365.992) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) par action et de libérer intégralement ces actions nouvelles ensemble avec une prime d'émission de EUR 281.183277 par action donnant une prime d'émission totale de cent deux millions neuf cent dix mille huit cent trente euros (EUR 102.910.830,-) par un apport en nature d'un montant total de cent quatorze millions deux cent cinquante-six mille cinq cent quatre-vingt-deux euros (EUR 114.256.582,-) (l'«Apport») consistant en huit mille douze (8.012) actions détenues représentant 88.7% du capital social de RETAIL PROPERTIES FINANCE Sp. z o.o., Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia, régie par les lois de la Pologne, avec son siège social à Varsovie, Pologne, immatriculée au registre des entrepreneurs auprès du Registre Nationale des Sociétés sous numéro KRS 0000182472.

Preuve de la propriété de l'Apport par le Souscripteur a été rapportée au notaire.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité de l'Apport.

Le Souscripteur, agissant par le biais de son mandataire dûment autorisé, a également déclaré qu'un rapport a été rédigé par PricewaterhouseCoopers S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, et signé par M. Pascal Rakovsky le 20 juin 2007, dans lequel l'Apport ainsi apporté est décrit et évalué.

Les conclusions du rapport rédigé en langue anglaise sont les suivantes:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium of the shares to be issued in counterpart.»

Ce rapport restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré ensemble avec la Société qu'il accomplira toutes formalités afférentes à la validité de la contribution de l'Apport à la Société.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trois cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-douze (365.992) actions nouvelles au Souscripteur.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et décide que l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société soit dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. l'alinéa 1^{er}.** Le capital émis de la Société est fixé à onze millions trois cent soixante-seize mille sept cent cinquante-deux euros (EUR 11.376.752,-) représenté par trois cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-douze (366.992) actions. Chaque action émise a une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) et est entièrement libérée. »

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature par FLIME INVESTMENTS S.A. résulte dans une participation de la Société de 65 % au moins dans le capital de RETAIL PROPERTIES FINANCE Sp. z o.o., chacune de ces sociétés ayant son siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans un tel cas.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à six mille huit cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, A. Dziuda, C. Bless, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2007. Relation: EAC/2007/7269. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007113387/239/214.

(070129935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Play & Perform Management S.A., Société Anonyme,
(anc. Cellcast Europe S.A.)**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 82.915.

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

à Bertrange, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CELLCAST EUROPE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 82.915,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 24 du 5 janvier 2002, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné:

- en date du 6 mars 2002, publié au Mémorial numéro 876 du 8 juin 2002;
- en date du 7 juin 2006, publié au Mémorial numéro 1680 du 8 septembre 2006;
- en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial numéro 486 du 29 mars 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Madame Christel Ripplinger, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Angé, comptable, demeurant professionnellement à Bertrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de la raison sociale de la Société en PLAY & PERFORM MANAGEMENT S.A. et modification afférente de l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société;

2.- Modification de l'objet social de la Société et par conséquent l'article quatre (4) des statuts de la Société, ayant désormais la nouvelle teneur suivante:

«La société a pour objet l'exécution de toutes opérations de conseil, d'assistance dans le domaine économique. Elle aura également comme objet la prestation de services administratifs. La société assurera également, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'assistance administrative et le soutien à des sportifs professionnels notamment en matière de transferts, la recherche de nouveaux sportifs de talent ainsi que la réalisation de projets de marketing sportif. Elle peut également prendre des participations dans des sociétés de personnes et de capitaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour les besoins du développement et de l'accomplissement de son objet social.

La société pourra en général faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

3.- Modification de l'article onze (11) des statuts de la Société par la suppression (i) de la deuxième phrase de son premier alinéa et (ii) de son deuxième et dernier alinéa.

4.- Modification de l'article seize (16) des statuts de la Société en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

5.- Acceptation avec décharge de la démission de la société CRITERIA S.à r.l. de son mandat d'administrateur de la Société;

6.- Nomination de Monsieur Pierre Angé, comptable, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, aux fonctions de nouvel administrateur, pour une période de six (6) ans en remplacement de la société CRITERIA S.à r.l., se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013;

7.- Renouvellement des mandats des administrateurs actuels, Monsieur Gabriel Jean et la société PROCEDIA S.à r.l. ainsi que le mandat de l'actuel commissaire MARBLEDEAL LIMITED pour une nouvelle période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013;

8) Constatation que la nouvelle adresse du siège social est celle du 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la raison sociale de la Société de CELLCAST EUROPE S.A. en celle de PLAY & PERFORM MANAGEMENT S.A., ce qui induit une modification de l'article premier des statuts de la Société ayant désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PLAY & PERFORM MANAGEMENT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'objet social existant de la Société et par conséquent l'article quatre (4) des statuts de la Société lequel article aura désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'exécution de toutes opérations de conseil, d'assistance dans le domaine économique. Elle aura également comme objet la prestation de services administratifs. La société assurera également, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'assistance administrative et le soutien à des sportifs professionnels notamment en matière de transferts, la recherche de nouveaux sportifs de talent ainsi que la réalisation de projets de marketing sportif. Elle peut également prendre des participations dans des sociétés de personnes et de capitaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour les besoins du développement et de l'accomplissement de son objet social.

La société pourra en général faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier de l'article onze (11) des statuts de la Société par la suppression (i) de la deuxième phrase de son premier alinéa et (ii) de son deuxième et dernier alinéa.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article seize (16) des statuts de la Société en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission de la société CRITERIA S.à r.l. avec siège social à Bertrange, de son mandat d'administrateur de la Société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer, en remplacement de l'administrateur sortant, Monsieur Pierre Angé, comptable, né à Hermalle sous Argenteau (Belgique), le 17 octobre 1976, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, aux fonctions de nouvel administrateur.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer le mandat du nouvel administrateur nommé, Monsieur Pierre Angé, et les mandats des administrateurs actuellement inscrits, Monsieur Gabriel Jean et PROCEDIA S.à r.l. ainsi que le mandat du commissaire actuel, la société MARBLEDEAL LIMITED pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir le 22 juin 2013.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate et confirme que la nouvelle adresse du siège social de la Société est celle du 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Betrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-L. Schul, C. Ripplinger, P. Angé, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2007, Relation: EAC/2007/6705. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007113386/239/134.

(070129939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Koogli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.898.

Extrait pour publication du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 septembre 2007

L'assemblée décide de remplacer le commissaire aux comptes actuel, à savoir Madame Sandrine Chantrain par la société CHESTER & JONES Sàrl, 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 120.602. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée devant se tenir en 2013.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007113621/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Finiper International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.563.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Jean-Robert Bartolini, Administrateur de catégorie A. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour FINIPER INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007113620/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Finvestan, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 107.222.

Décision des associés de la société du 20 juillet 2007

Le mandat de gérant de Monsieur Klaus Peter Schwabe, biochimiste, demeurant Strählerweg, 113, D-76227 Karlsruhe, est reconduit pour une durée illimitée.

Les associés acceptent la démission de MAZARS, ayant son siège social 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises.

MAZARS, ayant son siège social 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des associés statuant sur les comptes de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007113608/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05405. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Netline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.935.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 15 juin 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme la Société Financière EDITH, ayant son siège social 8, rue des Vergers, L-6488 Echternach au poste d'administrateur et président et Monsieur Daniel Magitteri résident 37, rue de Cantevanne, F-57330 Kanfen au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NETLINE SA
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA
Signature

Référence de publication: 2007113630/514/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08897. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Leitz-Service G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 17A, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 23.218.

—
EXTRAIT

Nous constatons le départ de Monsieur Van Der Poorten Willy de ses fonctions de «Geschäftsführer für den kaufmännischen Bereich».

Est nommé en remplacement, Monsieur Wittebol José Directeur Belux demeurant à 3140 Keerbergen, Grotstraat 9.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Dr D. Brucklacher.

Référence de publication: 2007113628/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06347. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.213.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social en date du 20 juillet 2007*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- M. Jürgen Mortag;

- KARIAN S.à.r.l, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- ENILEC S.à.r.l, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

et du Réviseur d'entreprise:

PricewaterhouseCoopers, établie et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477,

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 30 août 2007.

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007112369/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04397. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Comecin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 20.474.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société anonyme SOPRANO S.A., ayant son siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

(ci-après désignée: «le mandant»).

Lequel mandant est ici valablement représenté par la signature conjointe de deux administrateurs, à savoir Messieurs Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg et Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Lesquels mandataires, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations.

1.- Que le mandant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée COMECIN S.à r.l., établie et ayant son siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 20.474, constituée suivant acte notarié du 25 mai 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 184 du 25 juillet 1983 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1276 du 3 septembre 2002;

2.- Que le capital social de la société susmentionnée, s'élève actuellement à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingt cents (24,80 EUR) chacune, intégralement libérées.

4.- Qu'en tant qu'associé unique, le même mandant déclare dissoudre ladite société avec effet immédiat.

5.- Que le mandant déclare en outre que tout le passif de la société COMECIN S.à r.l. a été réglé, et qu'il est investi de tout l'actif de la prédite société de façon à ce que la liquidation de cette dernière peut être considérée comme étant terminée, sous réserve du fait qu'il sera personnellement tenu de tout passif ainsi que de tout autre engagement actuellement inconnu de la société.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les mandataires de la personne comparante prémentionnée ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé : E. Liotino, G. Divine, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2007. Relation: EAC/2007/6586. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007113374/239/43.

(070129980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112939/242/11.

(070129181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Red Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.504.

In the year two thousand and seven, on the third day of September.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LatAm PARTNERS, LLC, a limited liability company organized and incorporated under the laws of the State of Delaware (United States of America) having its registered office at 10720 Tollesboro Cove, Austin, Texas 7837-2201, United States of America by Mrs Natacha Trunkwald, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on August 30, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of RED INVESTMENTS S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 115.504, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on March 24, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1201, of June 21, 2006.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

Resolutions

The sole shareholder decides to fully amend Article 2 of the Company's articles of association by replacing the existing text with the following wording:

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LatAm PARTNERS, LLC, a société à responsabilité limitée constituée selon le droit de l'Etat de Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 10720 Tollesboro Cove, Austin, Texas 7837-2201, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Mademoiselle Natacha Trunkwald, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 30 août 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée RED INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 115.504, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1201, le 21 juin 2006.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société en remplaçant le texte de cet article par le texte suivant:

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Trunkwald, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25083. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007113430/211/102.

(070129715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Logicinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.666.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 septembre 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007113611/201/12.

(070129725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Finiper Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.803.

Extrait de la résolution de la réunion du Conseil d'Administration du 2 juillet 2007

1) Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Serge Krancenblum, né le 8 octobre 1961 à Metz (France) demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est élu Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Certifié sincère et conforme
FINIPER EUROPE S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007113617/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06285. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Verewinkel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.393.

—
Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 24 août 2007 à 10.00 heures au siège social

Monsieur Jean-Marc Debaty (directeur de sociétés, adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) est coopté à la fonction d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Alessandro Lardi et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Extrait pour publication

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2007113638/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Altair Servizi Informatici S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.845.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juillet 2007, acte n° 531 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007111967/208/13.

(070127874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Data-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 117, rue de Muehlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 50.573.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007111996/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06800. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.
